



Comité départemental de cyclotourisme de l'Isère

Fédération Française de Cyclotourisme



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME



Courriel : departement38-presidence@ffvelo.fr
Site Internet : <http://cyclo38ffct.org>
Tél. : 06 46 04 08 78



ADRESSE POUR CORRESPONDANCE

Pascale MOUTON

Commission Calendrier

Maison des Sports – 7 rue de l'Industrie

38327 EYBENS Cedex

Mail : departement38-calendrier@ffvelo.fr

Tél : 07 81 39 82 15

EYBENS, le 30 Avril 2020

Calendrier 2021

Quelques Rappels sur les Règles d'élaboration du calendrier 2021 :

• TARIFS :

- *Il faut au minimum 2€ d'écart entre la participation des licenciés FFVélo et les autres*
- *Possibilité, pour les moins de 18 ans non FFCT de prévoir un tarif d'inscription*

• DATE :

- *Se conformer à la fiche de concordance des dates 2020/2021 : chaque club est propriétaire de sa date et ne peut en changer.
(le calendrier 2021 ne se fera pas en fonction de celui de 2019 comme proposé lors de l'assemblée générale du CoDep mais de celui de 2020 du fait du décalage d'un an des cyclomontagnardes)*
- *En cas d'inscription d'une nouvelle randonnée, choisir une date libre en se référant au calendrier 2020*
- *Si des litiges se font jour, ils doivent être traités avant fin juillet 2020 directement entre les clubs concernés et avec copie au responsable calendrier.*

DATES POUR LA MISE EN PLACE DU CALENDRIER CODEP 2021

- **Début Mai 2020** : Mise en ligne sur le site Internet du CODEP 38 du formulaire de demande d'inscription de manifestation en 2021 et envoi par internet aux présidents des clubs de la fiche d'inscription, de la concordance des dates 2020/2021 et du règlement pour le calendrier 2021.

- **11 Juillet 2020** : Date limite de retour du formulaire de demande d'inscription des manifestations 2021, par courriel au Responsable Calendrier, pour l'établissement du pré calendrier par la Commission calendrier du CODEP38.
- **Fin Juillet 2020** : Le pré calendrier sera adressé aux clubs par courriel.
- **Septembre 2020** : Envoi du calendrier définitif 2021

INSCRIPTION DANS OIN

- **Dès l'information envoyée par mail (courant septembre)**, les clubs **devront saisir eux-mêmes** leurs manifestations dans OIN directement sur leur espace Intranet du site de la FFCT (utiliser les accès et codes donnés pour les réa-filiations et les prises de licences).

Nota : Les clubs ayant des randonnées permanentes, devront également les enregistrer.

- **Il est impératif de respecter la date butoir donnée : 10 novembre 2020**

Pour ceux oubliant cette saisie ou la faisant trop tard, leur randonnée ne figurera ni dans OIN et ni dans l'annuaire du CoReg qui est une extraction de OIN (**le CODEP ne se substituera plus aux clubs pour saisir les randonnées**).

Les validations CODEP et Ligue ne se feront plus à compter de cette date.

Attention aux tarifs (voir plus haut)

Attention à bien inscrire les mêmes éléments sur OIN et sur la fiche calendrier
(responsable de la manifestation, kilométrages, horaires...)

- le CODEP38 validera les manifestations enregistrées par les clubs après vérification des éléments indiqués dans la version définitive du calendrier 2021. En cas de divergence, contact sera pris avec le club concerné pour régler le litige.
- Début Décembre 2020 : envoi du calendrier 2021 CoDep 38, version nouvelle et définitive.
- A compter de cet envoi, il n'y aura plus de saisie des randonnées dans OIN et donc plus de validation CoDep.

ADRESSER VOS ENVOIS :

departement38-calendrier@ffvelo.fr

AVANT LE 11 juillet 2020

(Date butoir pour la prise en compte de vos inscriptions)

Cordialement et sportivement.

Pascale MOUTON

Responsable Commission Calendrier CoDep 38